



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la Désertification**

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(6)/2/Add.1  
23 mai 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES  
Sixième session  
La Havane, 25 août-5 septembre 2003  
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

**PROGRAMME ET BUDGET**

**PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005**

Note du secrétariat

Additif

**TABLE DES MATIÈRES**

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. RÉSUMÉ.....	1 – 8	3
II. GÉNÉRALITÉS.....	9 – 12	5
A. Mandat .....	9 – 10	5
B. Objet de la présente note.....	11 – 12	5
III. MÉTHODE SUIVIE POUR ÉTABLIR LE BUDGET-PROGRAMME	13 – 18	6
A. Dépenses de personnel.....	13	6
B. Autres dépenses et précisions .....	14 – 18	6

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
IV. TABLEAUX ET DIAGRAMMES RÉCAPITULATIFS .....	19	7
Tableau 1. Récapitulatif des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2004-2005 .....		7
Tableau 2. Ressources nécessaires par programme.....		8
Tableau 3. Ressources nécessaires par objet de dépense .....		8
Tableau 4. Effectifs nécessaires pour le secrétariat de la Convention ..		9
Tableau 5. Effectifs nécessaires pour le Mécanisme mondial.....		9
Diagramme 1. Effectif de base du secrétariat de la Convention proposé pour 2004-2005.....		10
Diagramme 2. Effectif de base du Mécanisme mondial .....		11
V. PROGRAMME ET BUDGET POUR 2004-2005 .....	20 - 78	11
A. Direction exécutive et administration .....	20 - 23	11
B. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, et questions d'intérêt général .....	24 - 46	13
C. Facilitation de la mise en œuvre et coordination .....	47 - 49	17
D. Relations extérieures et information .....	50 - 56	19
E. Administration et finances .....	57 - 64	20
F. Mécanisme mondial .....	65 - 74	23
G. Dépenses d'appui aux programmes .....	75 - 77	26
H. Contribution du gouvernement du pays hôte au budget de base...	78	26
VI. IMPRÉVUS.....	79 - 83	27
VII. CONCLUSION .....	84	28

## I. RÉSUMÉ

1. Le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 tient compte tant des dispositions de la Convention que des décisions de la Conférence des Parties. Il cadre également avec les activités récentes du secrétariat décrites dans le document ICCD/CRIC(2)/2, en prenant en considération les tâches précises et assorties de délais qui figurent dans les conclusions et recommandations de la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et dans la Déclaration sur les engagements visant à renforcer l'exécution des obligations énoncées dans la Convention, adoptée à la quatrième session de la Conférence des Parties.

2. Le montant total des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2004-2005, y compris les dépenses d'appui aux programmes et la réserve de trésorerie mais à l'exclusion du coût éventuel des services de conférence, est évalué à 25 037 900 dollars des États-Unis (12 327 900 dollars pour 2004 et 12 710 400 dollars pour 2005). Il a été tenu compte de l'effet de l'évolution du dollar par rapport à l'euro constatée depuis la présentation du budget pour l'exercice en cours. Le projet de budget fait apparaître une augmentation de 33,4 % correspondant à l'accroissement réel des dépenses effectives à prévoir en sus pour l'exercice biennal. Une hausse supplémentaire de 30 % représente l'accroissement nominal résultant de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro, d'où une croissance totale de 63,4 % pour le secrétariat et le Mécanisme mondial considérés ensemble. Lors de l'élaboration du budget pour 2002-2003, un euro valait 0,889 dollar. Or à la date de présentation de la présente proposition budgétaire, un euro valait 1,1536 dollar, soit une hausse de 30 % environ depuis 2001, qui explique la forte croissance nominale des ressources nécessaires pour le secrétariat et le Mécanisme mondial. Ainsi qu'il est précisé dans le corps du texte, les augmentations prévues se décomposent comme suit:

	<u>Milliers de dollars</u> <u>des États-Unis</u>
Maintien du personnel au niveau actuel*	2 897
Financement de nouveaux postes et reclassements	1 500
Augmentation des dépenses de formation et d'autres dépenses de personnel	283
Augmentation des frais de voyage	128
Augmentation par rapport à l'exercice précédent pour le Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie	443
Augmentation des services contractuels, publications	183
Augmentation des frais généraux de fonctionnement et d'autres frais, montant net	<u>386</u>
<b>Augmentation totale, secrétariat</b>	<b>5 820</b>
Augmentation des dépenses du Mécanisme mondial	2 598
Augmentation des frais généraux	1 094
Augmentation de la réserve de trésorerie requise	<u>315</u>
<b>Augmentation totale prévue**</b>	<b>9 827</b>

\* Les traitements des agents des services généraux (G) sont libellés en euros et les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs (P) reçoivent une indemnité de poste destinée à compenser la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro.

\*\* Le montant de la contribution du Gouvernement du pays hôte ayant en outre augmenté de 114 000 dollars, il faut donc tabler sur un accroissement net des ressources nécessaires prévues de 9 713 000 dollars.

3. Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus, l'essentiel de l'augmentation proposée tient à sept facteurs principaux, qui peuvent être explicités comme suit:

- a) Surcoût, en dollars, uniquement lié au maintien de l'effectif au niveau actuel. Ce facteur, qui compte à lui seul pour plus d'un quart dans l'augmentation envisagée, peut être imputé aux fluctuations monétaires et, en particulier, à la modification du rapport dollar/euro; l'euro, qui valait 0,8495 dollar le 1<sup>er</sup> juin 2002, en vaut désormais 1,143 au 7 mai 2003. Dans l'élaboration du budget 2004-2005, on s'est fondé sur une estimation prudente de 1 dollar par euro;
- b) Ressources supplémentaires nécessaires pour le Mécanisme mondial, qui représentent également près d'un quart de l'augmentation proposée, ainsi qu'il est précisé ci-dessous aux paragraphes 65 à 74;
- c) Création proposée de 12 nouveaux postes: 1 P-3 au titre de la direction exécutive et de l'administration, 1 P-3 et 1 P-2 pour l'appui fonctionnel à la Conférence des Parties, ses organes subsidiaires et les conseils juridiques, 1 P-2 et 1 agent des services généraux au Comité de la science et de la technologie, 2 P-3, 1 P-2 et 2 agents des services généraux pour la facilitation de la mise en œuvre, 1 agent des services généraux pour la direction exécutive et l'administration/relations extérieures et information, et 1 P-3 dans l'administration et les finances. Il est également proposé de reclasser cinq postes, notamment celui de Secrétaire exécutif adjoint de D-1 à D-2. Ces propositions entrent pour 15 % environ dans l'augmentation prévue. Les éléments sur lesquels s'appuient ces demandes sont présentés aux paragraphes 22, 31, 37, 38, 42, 48, 50 et 59 en ce qui concerne les nouveaux postes, et aux paragraphes 22, 28, 42 et 44 en ce qui concerne les reclassements;
- d) Augmentation des dépenses à consacrer aux voyages, soit 0,8 % environ des ressources supplémentaires proposées;
- e) Dépenses supplémentaires liées à l'élaboration d'outils de vulgarisation faisant appel aux médias ainsi qu'à la réimpression et à la diffusion des pochettes d'information sur la Convention dans les six langues officielles de l'ONU;
- f) Enfin, montants supplémentaires liés aux frais généraux et à la réserve de trésorerie, comptant pour 15 % environ – soit l'essentiel du reste de l'augmentation proposée – et résultant directement des facteurs décrits ci-dessus aux alinéas *a* à *e*.

4. Conformément à la décision 1/COP.5, la Conférence des Parties examinera à sa sixième session les rapports des première et deuxième sessions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Compte tenu de l'expérience acquise, il est à prévoir que les pays en développement parties continueront de solliciter un appui consultatif dans certains domaines (action de plaidoyer auprès des décideurs, activités de sensibilisation et facilitation des processus prioritaires de mise en œuvre).

5. Le secrétariat entend, notamment dans le cadre de son programme de travail conjoint avec le Mécanisme mondial, privilégier le renforcement de l'appui à fournir à de nombreux pays en développement touchés parties qui demandent une assistance accrue à ce stade du processus aux niveaux national, sous-régional et régional.

6. Eu égard au Plan d'application de Johannesburg du Sommet mondial pour le développement durable, le secrétariat continuera de s'attacher à faire cadrer les politiques et à tirer parti des synergies entre l'élimination de la pauvreté et la lutte contre la désertification. Les programmes de travail comprendront à la fois des avis de politique générale et un appui aux décideurs au niveau national pour permettre à ceux-ci de mieux intégrer les questions liées à la désertification, à la diversité biologique et aux changements climatiques dans leurs cadres directifs nationaux.

7. Les moyens mis à la disposition du programme «Administration et finances» seront renforcés afin d'améliorer les services offerts aux Parties. D'importants efforts seront consacrés à l'élaboration des politiques en matière de finances et de ressources humaines, à l'amélioration du contrôle de la comptabilité et aux services logistiques à fournir aux réunions. Du fait de la mise en service du Système intégré de gestion (SIG) à Bonn, le programme assume désormais des services qui étaient antérieurement pris en charge par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), ce qui nécessite un examen de la structure actuelle en vue d'améliorer les délais de prestation. La plupart des postes continuent d'être financés grâce au remboursement par l'ONU des dépenses d'appui aux programmes. Le Secrétaire exécutif poursuivra les négociations en vue d'obtenir une augmentation de ces apports afin que le programme soit plus largement financé.

8. Les priorités du programme et du budget pour 2004-2005, qui entraînent une légère augmentation des ressources financières en valeur réelle, peuvent être récapitulées comme suit: renforcer l'appui au suivi et à l'évaluation du processus d'élaboration ou d'examen des programmes d'action aux niveaux national, sous-régional et régional; faciliter les consultations en vue de mettre en place des partenariats et d'intégrer les programmes d'action relatifs à la lutte contre la désertification dans les stratégies de développement et les cadres directifs pertinents; contribuer à la mise au point et à l'exécution de programmes synergiques avec d'autres conventions; aider les Parties à améliorer l'efficacité du Comité de la science et de la technologie; et apporter un appui aux activités de sensibilisation et d'information.

## **II. GÉNÉRALITÉS**

### **A. Mandat**

9. Aux termes de l'alinéa *d* de l'article 10 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties (ICCD/COP(1)/11/Add.1), l'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire comprend, selon le cas, le projet de budget ainsi que toutes les questions ayant trait aux comptes et aux arrangements financiers.

10. Dans sa décision 4/COP.5, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de lui présenter à sa sixième session un budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 et d'inclure dans le projet de budget-programme des tableaux et des explications détaillés sur les dépenses encourues et proposées, et sur les besoins en ressources de chaque organe subsidiaire au titre des crédits budgétaires pour l'appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires.

### **B. Objet de la présente note**

11. Le Secrétaire exécutif soumet dans la présente note un projet de budget-programme de base pour l'exercice biennal 2004-2005. On trouvera dans le document ICCD/COP(6)/2/Add.2

des renseignements sur les ressources prévues pour le Fonds supplémentaire et le Fonds spécial au cours du prochain exercice biennal. Les informations relatives aux dépenses prévues au titre des unités de coordination régionales font l'objet du document ICCD/COP(6)/2/Add.6.

12. La section I contient un résumé du projet de budget-programme. Les sections II et III donnent des renseignements d'ordre général et précisent la méthode suivie pour établir ce budget-programme. La section IV présente un aperçu des propositions sous la forme de tableaux (tableaux 2 et 3). Le projet de budget-programme est présenté en détail à la section V. Un budget conditionnel pour les services de conférence de la septième session de la Conférence des Parties et de la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention figure à la section VI.

### III. MÉTHODE SUIVIE POUR ÉTABLIR LE BUDGET-PROGRAMME

#### A. Dépenses de personnel

13. Les chiffres figurant dans le présent document sont fondés sur les coûts salariaux standard et le barème des traitements de l'ONU en vigueur à Bonn. Ils comprennent également, sur la base des dépenses réelles du secrétariat, les dépenses communes de personnel, à hauteur de 40 % pour les administrateurs et de 15 % pour les agents des services généraux. On estime que les dépenses de personnel augmenteront de 4 % par an.

	<u>2004</u>	<u>2005</u>
	(milliers de dollars des États-Unis)	
SSG	215	224
D-2	196	203
D-1	180	187
P-5	155	161
P-4	130	135
P-3	110	114
P-2	84	87
Agents des services généraux	57	60

#### B. Autres dépenses et précisions

14. L'indemnité de déplacement et l'indemnité journalière de subsistance des fonctionnaires et des consultants sont estimées à 210 dollars par jour.

15. Les frais généraux de fonctionnement (loyers, communications, formation, mobilier, fournitures et matériel de bureau), les dépenses au titre du personnel temporaire nécessaire durant les périodes de pointe, et les heures supplémentaires des agents des services généraux sont imputés au programme «Administration et finances» du budget et ont nettement augmenté en raison de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis.

16. Le crédit nécessaire à l'affiliation du personnel du secrétariat à l'assurance prévue à l'appendice D du Règlement du personnel de l'ONU est inscrit au titre des dépenses de personnel du programme «Administration et finances».

17. Les revenus provenant du remboursement des frais généraux au secrétariat par l'ONU permettront de financer une partie des traitements et des dépenses connexes de personnel du programme «Administration et finances».

18. Des réunions des bureaux du Comité de la science et de la technologie et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention se tiendront chaque année pendant deux jours. Il y aura deux réunions d'une journée du Bureau de la Conférence des Parties à New York, à l'occasion des sessions ordinaires de la Commission du développement durable ou du Conseil économique et social. Le Bureau de la Conférence des Parties épaulera le secrétariat en ce qui concerne la suite à donner aux décisions qui seront adoptées à la sixième session de la Conférence, ainsi que les préparatifs de la septième session. La troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention aura lieu en 2004, et la septième session de la Conférence des Parties se tiendra en 2005 pendant deux semaines à Bonn si aucune Partie n'offre d'accueillir cette session et de prendre en charge les dépenses supplémentaires connexes.

#### IV. TABLEAUX ET DIAGRAMMES RÉCAPITULATIFS

19. Comme indiqué au tableau 1 ci-dessous, les ressources supplémentaires nécessaires au secrétariat pour l'exercice biennal 2004-2005 représenteraient un accroissement de 54,2 % du coût total. Les ressources nécessaires au Mécanisme mondial seraient en augmentation de 73,7 % par rapport à l'exercice biennal précédent.

*Tableau 1. Récapitulatif des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2004-2005  
(en milliers de dollars des États-Unis)*

Description	2002-2003 Montant approuvé	Total des ressources nécessaires pour 2004-2005	Accroissement en pourcentage (%)
Dépenses de personnel – secrétariat de la Convention	6 889,7	11 287,1	63,8
Autres dépenses – secrétariat de la Convention (montant net)	3 852,4	5 274,1	36,9
Frais généraux – secrétariat de la Convention	1 396,5	2 153,0	54,2
<b>Total partiel – secrétariat de la Convention</b>	<b>12 138,6</b>	<b>18 714,2</b>	<b>54,2</b>
Dépenses de personnel et autres – Mécanisme mondial	3 524,6	6 123,0	73,7
Frais généraux – Mécanisme mondial	458,2	795,9	73,7
<b>Total partiel – Mécanisme mondial</b>	<b>3 982,8</b>	<b>6 918,9</b>	<b>73,7</b>
<b>Total partiel (secrétariat de la Convention et Mécanisme mondial)</b>	<b>16 121,4</b>	<b>25 633,1</b>	<b>59,0</b>
Réserve de trésorerie	112,8	427,4	
Moins: contribution du gouvernement du pays hôte	909,0	1 022,6	
<b>Total (Convention + Mécanisme mondial)</b>	<b>15 325,2</b>	<b>25 037,9</b>	<b>63,4</b>

**Tableau 2. Ressources nécessaires par programme  
(en milliers de dollars des États-Unis)**

Description des programmes	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Direction exécutive et administration	1 550,0	1 095,7	1 162,4	2 258,1
Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires et questions d'intérêt général	2 289,6	2 020,7	1 911,3	3 932,0
Facilitation de la mise en œuvre et coordination	3 886,5	2 608,5	2 944,5	5 553,0
Relations extérieures et information	1 130,0	845,5	882,6	1 728,1
Administration et finances	1 886,0	1 494,0	1 596,0	3 090,0
<b>Total partiel – secrétariat de la Convention</b>	<b>10 742,1</b>	<b>8 064,4</b>	<b>8 496,8</b>	<b>16 561,2</b>
Mécanisme mondial	3 524,6	2 970,5	3 152,5	6 123,0
<b>Total – programmes</b>	<b>14 266,7</b>	<b>11 034,9</b>	<b>11 649,3</b>	<b>22 684,2</b>
Frais généraux	1 854,7	1 434,5	1 514,4	2 948,9
Réserve de trésorerie <sup>1</sup>	112,8	369,8	57,6	427,4
<b>Total – ressources nécessaires</b>	<b>16 234,2</b>	<b>12 839,2</b>	<b>13 221,3</b>	<b>26 060,5</b>
Moins: contribution du gouvernement du pays hôte	909,0	511,3	511,3	1 022,6
<b>Montant net</b>	<b>15 325,2</b>	<b>12 327,9</b>	<b>12 710,0</b>	<b>25 037,9</b>

<sup>1</sup> Pour l'année 2004, la réserve de trésorerie requise s'établirait à 1 026 500 dollars, dont 665 200 dollars à reporter de l'exercice biennal précédent. Pour l'année 2005, la réserve de trésorerie s'établirait à 1 090 300 dollars.

**Tableau 3. Ressources nécessaires par objet de dépense  
(en milliers de dollars des États-Unis)**

Objet de dépense	Total 2002-2003	2004	2005	2004-2005
Dépenses de personnel	6 889,7	5 349,2	5 937,9	11 287,1
Autres dépenses relatives au personnel	0,0	82,5	90,0	172,5
Consultants et experts	410,0	244,0	252,0	496,0
Formation	70,0	42,0	52,0	94,0
Groupe d'experts	328,0	380,3	390,3	770,6
Voyages autorisés des fonctionnaires	1 387,4	744,4	770,6	1 515,0
Services contractuels	351,0	353,0	106,0	459,0
Frais généraux de fonctionnement	646,0	423,0	436,0	859,0
Dépenses de représentation	40,0	21,0	22,0	43,0
Fournitures et accessoires	100,0	55,0	57,0	112,0
Achat de matériel	180,0	120,0	125,0	245,0
Participation au financement de services communs	340,0	250,0	258,0	508,0
<b>Total partiel secrétariat de la Convention</b>	<b>10 742,1</b>	<b>8 064,4</b>	<b>8 496,8</b>	<b>16 561,2</b>
Mécanisme mondial	3 524,6	2 970,5	3 152,5	6 123,0
<b>Total programmes</b>	<b>14 266,7</b>	<b>11 034,9</b>	<b>11 649,3</b>	<b>22 684,2</b>
Frais généraux	1 854,7	1 434,5	1 514,4	2 948,9
Réserve de trésorerie	112,8	369,8	57,6	427,4
<b>Montant total des ressources nécessaires</b>	<b>16 234,2</b>	<b>12 839,2</b>	<b>13 221,3</b>	<b>26 060,5</b>
Moins: contribution du gouvernement du pays hôte	909,0	511,3	511,3	1 022,6
<b>Montant net</b>	<b>15 325,2</b>	<b>12 327,9</b>	<b>12 710,0</b>	<b>25 037,9</b>



*Tableau 4. Effectifs nécessaires pour le secrétariat de la Convention*

	2003	2004	2005
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SSG	1	1	1
D-2	0	1	1
D-1	2	2	2
P-5	10	9	10
P-4	8	9	8
P-3	5	9	10
P-2	4	6	6
<b>Total partiel A</b>	<b>30</b>	<b>37</b>	<b>38</b>
B. Agents des services généraux	13	17	17
<b>Total (A + B)</b>	<b>43</b>	<b>54</b>	<b>55</b>

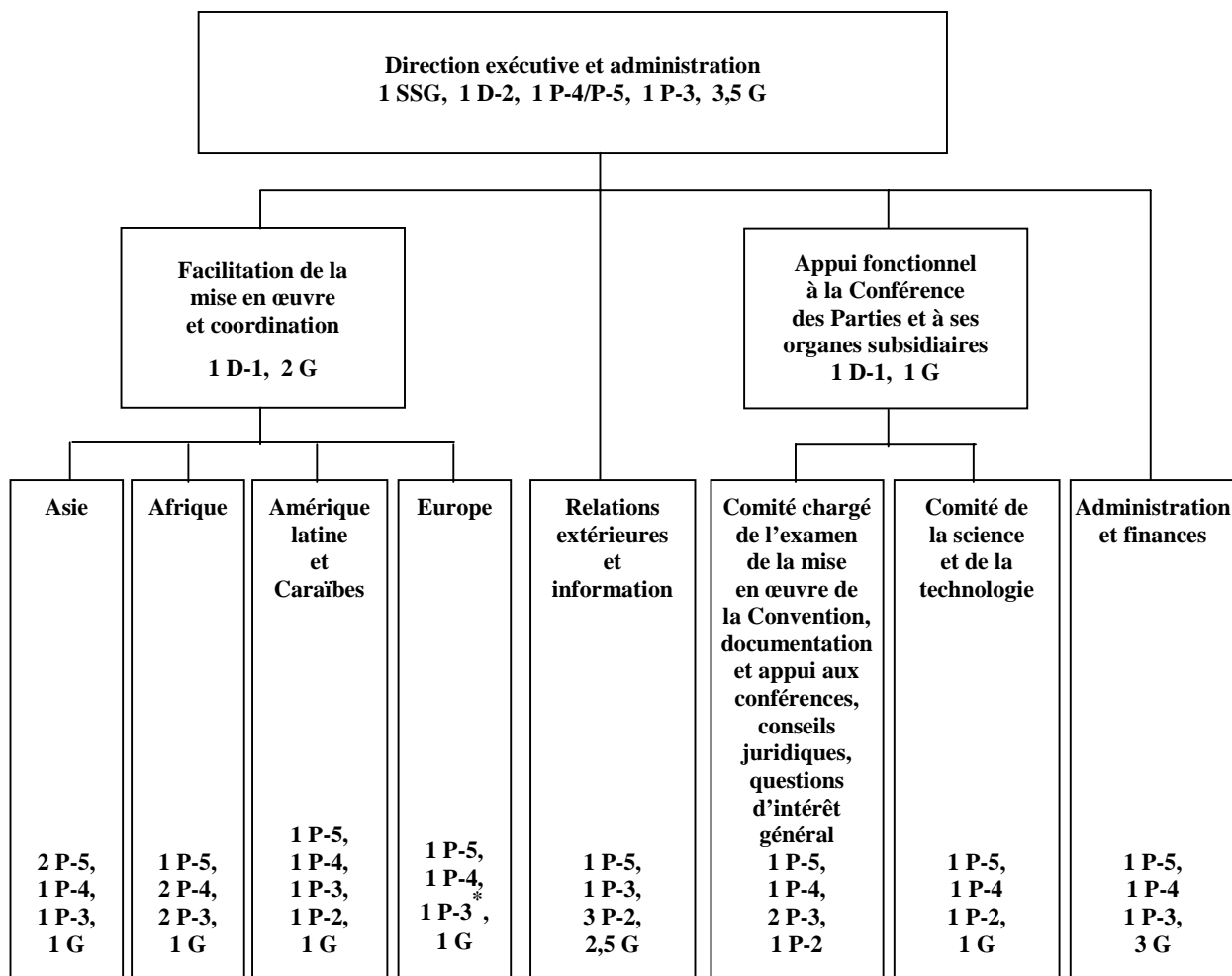
*Tableau 5. Effectifs nécessaires pour le Mécanisme mondial*

	2002-2003 <sup>1</sup>	2004 <sup>2</sup>	2005 <sup>2</sup>
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1	1	1
D-1	1	1	1
P-5	4	5	5
P-4	1	1	1
P-3	2	4	4
<b>Total partiel A</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
B. Agents des Services généraux	5	8	8
<b>Total (A + B)</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>20</b>

<sup>1</sup> Postes approuvés par la décision 4/COP.5.

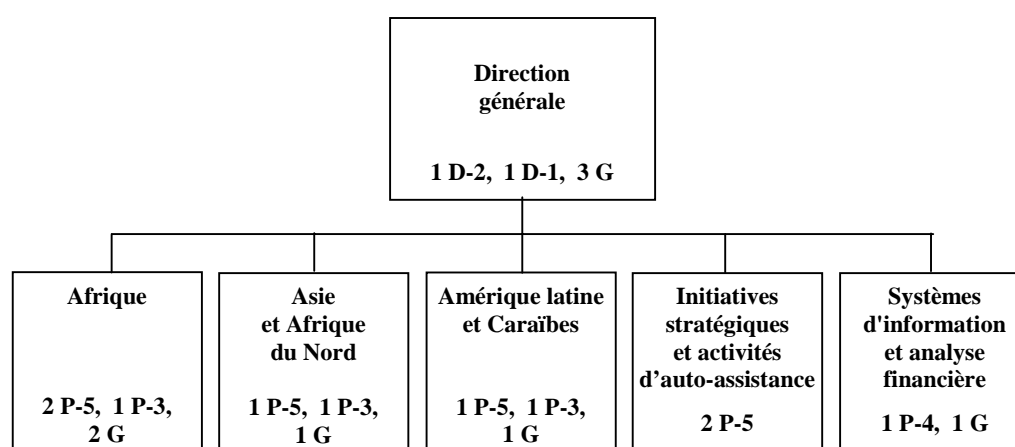
<sup>2</sup> Proposition à examiner à la sixième session de la Conférence des Parties.

*Diagramme 1. Effectif de base du secrétariat de la Convention proposé pour 2004-2005*



\* À créer en 2005.

*Diagramme 2. Effectif de base du Mécanisme mondial proposé pour 2004-2005*



## V. PROGRAMME ET BUDGET POUR 2004-2005

### A. Direction exécutive et administration

*Tableau 6. Ressources nécessaires pour la direction exécutive et l'administration (en milliers de dollars des États-Unis)*

Objet de dépense	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Dépenses relatives au personnel	990,0	793,7	851,4	1 645,1
Consultants et experts	60,0	40,0	41,0	81,0
Voyages autorisés des fonctionnaires	460,0	241,0	248,0	489,0
Dépenses de représentation	40,0	21,0	22,0	43,0
<b>Montant total des ressources nécessaires</b>	<b>1 550,0</b>	<b>1 095,7</b>	<b>1 162,4</b>	<b>2 258,1</b>

*Tableau 7. Effectifs nécessaires pour la direction exécutive et l'administration*

	2002-2003 <sup>1</sup>	2004 <sup>2</sup>	2005 <sup>2</sup>
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SSG	1	1	1
D-2	0	1	1
D-1	1	0	0
P-5	0	0	1
P-4	1	1	0
P-3	0	1	1
<b>Total partiel A</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
B. Agents des services généraux	3	3,5	3,5
<b>Total (A + B)</b>	<b>6</b>	<b>7,5</b>	<b>7,5</b>

20. Le Secrétaire exécutif s'appuie sur le programme «Direction exécutive et administration» pour faire en sorte que les travaux du secrétariat soient globalement cohérents et répondent aux besoins des organes de la Convention. Ce programme fournit des orientations générales au secrétariat, permet d'organiser la gestion interne et assure un flux satisfaisant d'informations dans l'ensemble du secrétariat.

21. Le programme apporte un appui et des conseils techniques à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, ainsi qu'à leurs bureaux respectifs. Il coordonne la représentation du secrétariat lors de réunions et manifestations extérieures, analyse de nouvelles questions de politique générale et assure le suivi voulu. Au cours du prochain exercice biennal, une attention particulière sera accordée au renforcement de la coopération avec les accords multilatéraux pertinents, les organes des Nations Unies compétents et les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées, ainsi qu'aux aspects connexes du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. Par ailleurs, le programme continuera de promouvoir la mise en œuvre effective de la Convention en maintenant des contacts de haut niveau avec les Parties.

22. Compte tenu de la portée prévue du processus découlant de la Convention, il est proposé de reclasser le poste de secrétaire exécutif adjoint de D-1 à D-2. Le titulaire de ce poste aide en principe le Secrétaire exécutif à superviser toutes les activités du secrétariat et à se tenir en rapport avec les Parties et les institutions au plus haut niveau. Il est également proposé de reclasser le poste d'assistant spécial à P-5 à compter de 2005. Les tâches de l'assistant spécial consistent notamment à conseiller le Secrétaire exécutif sur des questions stratégiques de caractère intersectoriel, à apporter son concours au Bureau de la Conférence des Parties et à donner suite aux initiatives bilatérales et multilatérales pertinentes se rapportant à la Convention. Pour répondre efficacement à l'accroissement de la charge de travail du programme, un poste d'administrateur de programmes de la classe P-3 est inclus dans le projet de budget pour 2004-2005. Dans le cadre du programme «Direction exécutive et administration», le titulaire de ce poste apportera son concours aux tâches de gestion et de mobilisation de ressources pour le secrétariat. Un nouveau poste d'agent des services généraux sera partagé avec le programme «Relations extérieures et information» pour aider à la mise en place du Système intégré de gestion.

23. Outre les dépenses relatives au personnel, les ressources nécessaires au titre du programme couvrent également les voyages autorisés des fonctionnaires. L'augmentation des frais de voyage correspond au renforcement de la coopération avec toutes les Parties, les accords multilatéraux connexes, les initiatives pertinentes et nouvelles ayant trait à l'environnement et les institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que les organisations internationales et non gouvernementales, en vue de la mise en œuvre effective de la Convention.

**B. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, et questions d'intérêt général**

*Tableau 8. Ressources nécessaires pour l'appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, et les questions d'intérêt général (en milliers de dollars des États-Unis)*

Objet de dépense	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Dépenses relatives au personnel	910,0	771,0	859,0	1 630,0
Consultants et experts	120,0	62,0	64,0	126,0
Voyages autorisés des fonctionnaires	120,0	65,0	67,0	132,0
Appui logistique à la troisième session du Comité chargé de l'examen de la Convention	211,0	250,0	0,0	250,0
<b>Montant total des ressources nécessaires</b>	<b>1 361,0</b>	<b>1 148,0</b>	<b>990,0</b>	<b>2 138,0</b>

*Tableau 9. Effectifs nécessaires pour l'appui fonctionnel à la Conférence des Parties et ses organes subsidiaires, et les questions d'intérêt général*

	2003	2004	2005
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	0	1	1
P-5	2	1	1
P-4	0	1	1
P-3	1	2	2
P-2	1	1	1
<b>Total partiel A</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
B. Agents des services généraux	3	3,5	3,5
<b>Total (A + B)</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>7,5</b>

24. Conformément aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties, le secrétariat aura pour tâche de:

a) Fournir des services organisationnels et techniques à la Conférence des Parties et ses organes subsidiaires en accord avec l'article 22 de la Convention, ainsi qu'à ses organes directeurs, y compris les conseils juridiques requis;

b) Faciliter le renforcement des liens avec d'autres conventions et organes pertinents, en accord avec l'article 8 de la Convention.

25. Aux fins d'une meilleure exécution des tâches ci-dessus, il est proposé de renforcer ce programme et de le diviser en cinq sous-programmes:

a) Appui fonctionnel au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et activités connexes;

- b) Appui fonctionnel au Comité de la science et de la technologie et activités connexes;
- c) Documentation et service d'appui aux conférences;
- d) Conseils juridiques;
- e) Questions d'intérêt général.

26. Les ressources et effectifs nécessaires pour le programme sont présentés aux tableaux 8 et 9, respectivement. Conformément à la décision 4/COP.5, les ressources nécessaires pour l'appui fonctionnel au Comité de la science et de la technologie et les activités connexes sont présentées séparément.

27. Au cas où la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention se tiendrait à Bonn, il faudrait prévoir un montant de 250 000 dollars pour couvrir les dépenses d'ordre logistique (location des locaux, installation des systèmes de communication et engagement de personnel local de conférence, notamment.

28. Il est proposé de faire en sorte que le programme soit dirigé à un niveau approprié en reclassant le poste de coordonnateur de groupe de P-5 à D-1 de façon à tenir compte de l'extension du programme qui englobe désormais les services à fournir à la Conférence des Parties et aux deux organes subsidiaires, des conseils juridiques supplémentaires à dispenser et la supervision des questions d'intérêt général à traiter, notamment les synergies avec les autres conventions et le développement des liens avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) conformément aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

1. Appui fonctionnel au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et activités connexes

29. Il est à supposer que le Comité continuera de s'acquitter des tâches prescrites dans la décision 1/COP.5 jusqu'à ce que la Conférence des Parties examine, au plus tard à sa septième session, le mandat du Comité, son fonctionnement et son calendrier de réunions.

30. Dans le cadre du sous-programme, il faudra:

- a) Fournir des services de secrétariat au cours des réunions du Comité;
- b) Aider le Comité à améliorer le processus de présentation de rapports et de suivi au titre de la Convention;
- c) Apporter une assistance aux unités de facilitation dans la synthèse et l'analyse préliminaire des rapports nationaux des pays touchés parties, en leur fournissant des critères homogènes selon lesquels les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention puissent être évalués aux niveaux sous-régional et régional, conformément au mandat et aux attributions du Comité;
- d) Améliorer la gestion de l'information sur la mise en œuvre de la Convention;
- e) Fournir au Comité les autres services dont il peut avoir besoin dans l'accomplissement de ses tâches.

31. Un poste P-3 s'avère nécessaire pour assurer les services requis à l'organe subsidiaire nouvellement créé, qui doit se réunir chaque année, autrement dit deux fois au cours de l'exercice biennal.

2. Appui fonctionnel au Comité de la science et de la technologie et activités connexes

**Tableau 10. Ressources nécessaires pour l'appui fonctionnel au Comité de la science et de la technologie et les activités connexes (en milliers de dollars des États-Unis)**

Objet de dépense	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Dépenses relatives au personnel	440,0	406,4	443,0	849,4
Consultants et experts	80,0	41,0	42,0	83,0
Voyages autorisés des fonctionnaires	80,6	45,0	46,0	91,0
Réunions du Bureau du Comité de la science et de la technologie	0,0	120,0	130,0	250,0
Groupe d'experts	328,0	260,3	260,3	520,6
<b>Montant total des ressources nécessaires</b>	<b>928,6</b>	<b>872,7</b>	<b>921,3</b>	<b>1,794,0</b>

**Tableau 11. Effectifs nécessaires pour le Comité de la science et de la technologie et les activités connexes**

	2003	2004	2005
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-5	1	1	1
P-4	1	1	1
P-2	0	1	1
<b>Total partiel A</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
B. Agents des services généraux	0	1	1
<b>Total (A + B)</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

32. Le secrétariat fournira au Comité l'appui fonctionnel requis pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions, comme prévu dans la décision 15/COP.1 et les autres décisions pertinentes de la Conférence des Parties. Le programme de travail correspondant comprend l'appui à fournir au Comité sur les questions inscrites en permanence à son ordre du jour et les questions qu'il juge prioritaires.

33. Conformément à la décision 16/COP.5, le Comité de la science et de la technologie étudie de manière approfondie à chacune de ses sessions une question prioritaire relative à la mise en œuvre de la Convention. Si les travaux préparatoires correspondants étaient confiés à un groupe spécial d'experts, la Conférence des Parties devrait prendre les dispositions voulues.

34. En application de la décision 12/COP.5, le Comité de la science et de la technologie examinera la proposition révisée relative à la mise en place d'un réseau d'institutions et d'experts en matière de connaissances traditionnelles. Si des activités complémentaires doivent être entreprises, il faudrait que la Conférence des Parties prenne les dispositions voulues.

35. Le secrétariat continuera à gérer et à mettre à jour le fichier d'experts indépendants, conformément au paragraphe 2 de l'article 24 de la Convention et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

36. Outre les crédits destinés à l'organisation des réunions du Groupe d'experts, il faudra prévoir des ressources pour contribuer au financement des coûts liés à l'utilisation des installations (télécopieur, téléphone, collecte de données, papeterie, etc.) par les membres du Groupe, de façon à ce que celui-ci soit pleinement fonctionnel.

37. Pour aider le Groupe d'experts à recueillir et à diffuser des informations conformément à son programme de travail, une base de données et un serveur doivent être mis en place au siège du secrétariat. Ce système sera utilisé par le Groupe d'experts et par les divers organismes qui travaillent sur des questions liées à l'utilisation et à l'aménagement des terres. Le secrétariat vise en l'occurrence à devenir un centre d'excellence pour les données et les informations relatives à la désertification et à la sécheresse. Pour gérer un tel système, un fonctionnaire de la classe P-2 devra être employé à temps complet.

38. En raison de la surcharge de travail liée à l'appui au Comité, il est proposé d'affecter un fonctionnaire à ce sous-programme. Outre les dépenses relatives au personnel, les ressources annuelles nécessaires couvrent les services de consultants et les frais de voyage des fonctionnaires, notamment pour assurer le service des réunions du Groupe d'experts et participer à ces réunions et à d'autres manifestations scientifiques, ainsi que le coût des réunions du Bureau du Comité.

### 3. Documentation et service d'appui aux conférences

39. Le projet de budget pour la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (2004) et la septième session de la Conférence des Parties (2005) se fonde sur l'hypothèse que ces sessions se tiendront au siège du secrétariat de la Convention. Si l'Assemblée générale décidait de ne plus financer les services de conférence nécessaires aux sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, il faudrait prévoir des ressources supplémentaires au titre des services de conférence. Il est tenu compte d'une telle éventualité à la section VI (Imprévu) du présent document.

40. Les ressources prévues comprennent les crédits nécessaires aux réunions des bureaux de la Conférence des Parties et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (dépenses d'ordre logistique et frais de voyage des participants bénéficiant d'un financement) à raison de deux réunions pour la Conférence et d'une réunion pour le Comité, respectivement, au cours de l'exercice biennal.

41. Le projet de budget couvre également l'élaboration et la production de la documentation officielle demandée dans la décision 11/COP.1 et les autres décisions pertinentes de la Conférence des Parties, ainsi que les dispositions logistiques et les services de conférence à prévoir pour les réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires. Le budget proposé pour ce programme inclut en outre les frais de voyage des fonctionnaires qui participent aux réunions internationales pertinentes.



42. Face à la demande accrue de documentation et de services de conférence pour l'organe subsidiaire nouvellement créé, il faudrait reclasser un poste de P-2 à P-3 et prévoir un poste supplémentaire de la classe P-2. Le renforcement de l'effectif limitera également le recours à des services techniques extérieurs de secrétariat, comme c'est le cas dans les secrétariats d'autres conventions, tout en améliorant l'efficacité et la continuité des prestations offertes aux organes officiels de la Convention.

#### 4. Conseils juridiques

43. Le secrétariat continuera à fournir à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires les conseils juridiques requis. Cette prestation s'avère également nécessaire en raison des arrangements découlant du lien institutionnel avec l'Organisation des Nations Unies, de l'élaboration d'accords avec les gouvernements qui accueillent des réunions officielles et des procédures de mise en place d'un système de contrôle du respect des dispositions (art. 27 et 28 de la Convention).

44. Le poste P-3 doit être reclassé à P-4 pour répondre à la demande accrue de conseils juridiques émanant de l'organe subsidiaire nouvellement créé et du Groupe d'experts.

#### 5. Questions d'intérêt général

45. Le secrétariat a été chargé d'élaborer des programmes stratégiques communs avec d'autres conventions, de donner effet aux dispositions pertinentes du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et de prévoir un appui financier suffisant pour la mise en œuvre de la Convention, conformément aux décisions de la Conférence des Parties et de l'Assemblée du FEM.

46. L'unité administrative compétente assurera la liaison avec les secrétariats des conventions apparentées et participera aux réunions correspondantes organisées par ceux-ci, notamment dans le cadre des réunions du Groupe de liaison mixte. Elle fournira également un appui aux Parties pour leur permettre de mieux intégrer les questions liées à la désertification, à la diversité biologique et aux changements climatiques dans les processus d'élaboration des politiques nationales et établira les rapports que la Conférence des Parties peut demander au sujet des questions susmentionnées.

### C. Facilitation de la mise en œuvre et coordination

*Tableau 12. Ressources nécessaires pour la facilitation de la mise en œuvre et la coordination  
(En milliers de dollars des États-Unis)*

Objet de dépense	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Dépenses relatives au personnel	3 379,7	2 339,1	2 662,9	5 002,0
Consultants et experts	0,0	24,0	26,0	50,0
Voyages autorisés des fonctionnaires	506,8	245,4	255,6	501,0
<b>Montant total des ressources nécessaires</b>	<b>3 886,5</b>	<b>2 608,5</b>	<b>2 944,5</b>	<b>5 553,0</b>

**Tableau 13. Effectifs nécessaires pour la facilitation de la mise en œuvre et la coordination**

	2003	2004	2005
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	1	1
P-5	5	5	5
P-4	5	5	5
P-3	3	4	5
P-2	0	1	1
<b>Total partiel A</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>17</b>
B. Agents des services généraux	4	6	6
<b>Total (A + B)</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>23</b>

47. Compte tenu de la création du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, le secrétariat étoffera les services qu'il offre aux centres de liaison en matière d'information et de conseils sur les processus liés à la Convention. L'accent sera mis notamment sur l'évaluation et le suivi, l'intégration des cadres de planification et l'appui aux arrangements de partenariat au niveau national à la demande des Parties touchées. Ces activités seront développées en coopération avec le Mécanisme mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes et institutions. Pour faciliter les initiatives des Parties, il faut nettement resserrer la coopération existant entre les organisations et institutions internationales qui appuient la Convention, notamment en renforçant les services du secrétariat.

48. Il est proposé de créer deux postes P-3 et un poste P-2 ainsi que deux postes d'appui au cours de l'exercice biennal 2004-2005, comme le montre le tableau 13. Les trois nouveaux postes d'administrateur demandés seront affectés aux sous-programmes Afrique, Amérique latine et Caraïbes, et Europe. Un poste d'agent des services généraux serait affecté au bureau du coordonnateur principal pour prendre en charge l'appui logistique au SIG dans l'unité administrative chargée de la facilitation, et un autre permettrait d'exécuter des tâches de secrétariat à l'intention du sous-programme Europe. Vu les objectifs et le calendrier fixés dans la Déclaration sur les engagements visant à renforcer l'exécution des obligations énoncées dans la Convention (décision 8/COP.4), les programmes prévoient d'apporter un appui aux processus nationaux et, partant, d'aider les centres de liaison nationaux de la Convention sur leur demande.

49. Outre les dépenses de personnel présentées au tableau 13, les ressources du budget de base nécessaires en 2004-2005 à l'exécution des activités du programme décrites sous cette rubrique sont indiquées au tableau 12 ci-dessus. Les frais de voyage et les services de consultants correspondent également à l'appui fonctionnel à apporter aux Parties touchées qui demandent une aide dans l'intégration de leurs programmes d'action nationaux (PAN) dans les stratégies nationales de développement, ainsi qu'à l'organisation de réunions consultatives liées à la fourniture de services de consultants pour l'établissement des rapports nationaux. Un soutien complémentaire pour contribuer à ces activités est prévu au titre du Fonds supplémentaire.

#### **D. Relations extérieures et information**

**Tableau 14. Ressources nécessaires pour les relations extérieures et l'information**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Dépenses relatives au personnel	950,0	656,5	685,6	1 342,1
Consultants et experts	60,0	31,0	32,0	63,0
Voyages autorisés des fonctionnaires	120,0	68,0	72,0	140,0
Publications	0,0	90,0	93,0	183,0
<b>Montant total des ressources nécessaires</b>	<b>1 130,0</b>	<b>845,5</b>	<b>882,6</b>	<b>1 728,1</b>

**Tableau 15. Effectifs nécessaires pour les relations extérieures et l'information**

	2003	2004	2005
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-5	1,0	1,0	1,0
P-3	1,0	1,0	1,0
P-2	3,0	3,0	3,0
<b>Total partiel A</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>
B. Agents des services généraux	2,0	2,5	2,5
<b>Total (A + B)</b>	<b>7,0</b>	<b>7,5</b>	<b>7,5</b>

50. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les activités envisagées par le Groupe des relations extérieures et de l'information continueront à être axées sur trois domaines de base: coordination interinstitutions, coopération avec les organisations non gouvernementales et sensibilisation du public. À cet égard, le secrétariat s'attachera à améliorer encore le service d'information de son site Web et à étoffer sa bibliothèque centralisée. Un nouveau poste d'agent des services généraux sera partagé avec le programme «Direction exécutive et administration» pour aider à la mise en place du SIG.

51. Coordination interinstitutions: Le secrétariat renforcera les relations avec les autres secrétariats compétents et un large éventail de partenaires multilatéraux et bilatéraux pour appliquer les décisions adoptées aux réunions internationales les plus récentes consacrées au développement, dont la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence internationale sur le financement du développement et la deuxième Assemblée du FEM, en vue d'assurer sans tarder une mise en œuvre effective de la Convention.

52. Par conséquent, le secrétariat entend en outre développer et institutionnaliser ses consultations avec des organismes partenaires clefs pour assurer le niveau requis de coordination et de suivi concernant certains programmes de travail communs, de façon à intégrer l'ordre du jour lié à la Convention dans les programmes de travail respectifs des organismes partenaires.

53. Coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG): La participation de la société civile, en général, et des ONG, en particulier, est statutairement prescrite par le processus découlant de la Convention. Vu que plus de 650 ONG accréditées jouent un rôle actif dans ce processus, le programme continuera de les aider à intervenir efficacement dans la mise en œuvre de la Convention et à participer concrètement aux travaux de la Conférence des Parties, aux

sessions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et aux autres manifestations connexes. Par ailleurs, le programme assurera une circulation constante d'informations à jour sur la mise en œuvre de la Convention à l'intention de toutes les ONG accréditées.

54. Sensibilisation du public: Au cours du prochain exercice biennal, le secrétariat continuera de faciliter la communication avec les Parties, ainsi qu'entre elles, pour lutter contre la désertification. À cet effet, il entend développer encore plus sa stratégie d'information, renforcer ses moyens de mobilisation de l'opinion et appuyer la diffusion d'informations aux pays parties touchés sur leur demande.

55. Le secrétariat s'attachera également à diffuser des informations auprès de nouveaux groupes d'intérêts. Il cherchera à recueillir et à faire connaître dans différentes langues des exemples d'opérations réussies en collaboration avec les pouvoirs publics, les ONG et des organisations internationales, en vue d'en faire un répertoire de ressources. Les corrélations entre la désertification, la diversité biologique et les changements climatiques ainsi que la sécurité alimentaire et la pauvreté seront mises en évidence. Des outils spécifiques de vulgarisation faisant appel aux médias et comportant des données quantitatives et qualitatives continueront d'être produits et mis à jour. En outre, de nouveaux exemplaires des pochettes d'information sur la Convention dans toutes les langues officielles seront réimprimés.

56. Services d'information et de bibliothèque: Le réseau local du secrétariat ne cesse de se développer et de gagner en complexité. Au cours du prochain exercice biennal, le secrétariat compte étoffer la bibliothèque pour qu'elle fonctionne comme un portail de connaissances permettant au personnel, aux chercheurs, aux universitaires, aux pays parties et au grand public d'accéder aux supports d'information les plus utiles concernant la Convention.

### **E. Administration et finances**

**Tableau 16. Ressources nécessaires pour l'administration et les finances**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

<b>Objet de dépense</b>	<b>Total 2002-2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>Total 2004-2005</b>
Dépenses de personnel	220,0	382,5	436,0	818,5
Autres dépenses relatives au personnel*	0,0	82,5	90,0	172,5
Formation	70,0	42,0	52,0	94,0
Consultants et experts	90,0	46,0	47,0	93,0
Voyages autorisés des fonctionnaires	100,0	80,0	82,0	162,0
Services contractuels	140,0	103,0	106,0	209,0
Frais généraux de fonctionnement	646,0	333,0	343,0	676,0
Fournitures et accessoires	100,0	55,0	57,0	112,0
Matériel et mobilier	180,0	120,0	125,0	245,0
Participation au financement de services communs	340,0	250,0	258,0	508,0
<b>Montant total des ressources nécessaires</b>	<b>1 886,0</b>	<b>1 494,0</b>	<b>1 596,0</b>	<b>3 090,0</b>

\* Y compris l'assurance du personnel du secrétariat en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service du secrétariat, comme prévu à l'appendice D du Règlement du personnel de l'ONU. Le montant demandé correspond à la moitié seulement des dépenses de personnel, le solde devant pouvoir être financé grâce à la restitution d'une partie du prélèvement de 13 % au titre de l'appui aux programmes.

*Tableau 17. Effectifs nécessaires pour l'administration et les finances*

	2003	2004	2005
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-5	1	1	1
P-4	1	1	1
P-3	0	1	1
<b>Total partiel A</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
B. Agents des services généraux	3	3	3
<b>Total (A + B)</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

57. Le Secrétaire exécutif s'appuie sur ce programme pour planifier, coordonner et gérer les ressources humaines et financières qui contribuent à la réalisation du programme de travail de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires. L'objectif de ce programme est de fournir en temps voulu des services techniques adéquats et fiables en vue de faciliter les travaux du secrétariat.

58. Le rapport de vérification des comptes pour 2000-2001 présenté dans le document ICCD/COP(6)/2/Add.5 fait apparaître une gestion satisfaisante des affaires financières et administratives du secrétariat. Du fait de la mise en place du SIG à Bonn (par. 63 à 65), le secrétariat assume désormais la quasi-totalité des fonctions antérieurement prises en charge par l'ONUG. Il vise à maintenir les normes élevées appliquées par l'Office et à améliorer encore l'efficacité et la ponctualité des services fournis. Le secrétariat continuera de bénéficier de l'appui du Secrétariat de l'ONU à New York et de l'ONUG pour ce qui est des fonctions relatives à la trésorerie.

59. Depuis quatre ans et demi, le nombre des tâches entreprises dans le cadre du programme a sensiblement augmenté en raison principalement d'une demande accrue de services et de son éloignement de l'ONUG, ce qui nécessite un renforcement des moyens humains mis à sa disposition afin de faire face à l'élargissement de ses obligations. En vue d'une délégation complète de pouvoir pour les questions relatives aux ressources humaines, l'ONUG et le Secrétariat de l'ONU à New York ont recommandé la création d'un poste P-3, dont le titulaire serait chargé de gérer les questions relatives aux ressources humaines du secrétariat qui sont actuellement traitées par l'ONUG. Le secrétariat veillera à ce que tous les contrôles internes, politiques et directives nécessaires soient mis en place pour garantir une gestion cohérente et responsable de ses ressources tant financières qu'humaines.

60. Le SIG a été installé au secrétariat en coordination avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le secrétariat poursuit les efforts déployés à cet égard en vue d'assurer de meilleurs services, de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité. Sous la direction de la Conférence des Parties, le Secrétaire exécutif mènera des consultations avec le secrétariat de la Convention-cadre et l'ONUG au sujet des modalités de l'administration et d'une répartition équitable des sommes restituées sur le prélèvement de 13 % opéré par le Secrétariat de l'ONU à New York au titre de l'appui aux programmes sur toutes les dépenses des fonds d'affectation spéciale de la Convention.

61. Outre les besoins en personnel regroupés dans le cadre de cette unité administrative, d'autres ressources seront nécessaires, parmi lesquelles:

a) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) à recruter pendant les périodes de pointe et pour remplacer le personnel en congé de maladie ou de maternité, activités essentielles de formation et de perfectionnement du personnel, remboursement de l'impôt sur le revenu aux membres du personnel dont les émoluments au titre de la Convention peuvent être soumis au régime fiscal national et assurance du personnel, comme prévu à l'appendice D du Règlement du personnel de l'ONU;

b) Frais de voyage du personnel se rendant au Siège et aux bureaux de l'ONU pour des réunions, des consultations et l'obtention d'avis en matière administrative et financière, appui aux conférences (indemnités journalières de subsistance et paiements connexes) et missions périodiques de consultants éventuellement nécessaires pour des services spécialisés qui ne sont pas disponibles sur place;

c) Frais généraux de fonctionnement pour le loyer et l'entretien, le mobilier, le matériel et le remplacement des véhicules, les dépenses de communication, la location et l'entretien des services de liaison, l'abonnement à l'Internet et l'acquisition de licences pour les logiciels, la contribution pour la part qui incombe au secrétariat en ce qui concerne les services communs à Haus Carstanjen et/ou le campus des Nations Unies envisagé, et les services de vérification des comptes assurés par l'ONU. Le secrétariat occupe plus d'espace à Haus Carstanjen, d'où une augmentation des dépenses effectives, principalement au titre des services collectifs de distribution. En outre, des frais plus élevés sont également prévus dans les installations du campus des Nations Unies.

Incidences de la mise en place du Système intégré de gestion (SIG) de l'ONU sur l'appui aux opérations découlant de la Convention

62. Du fait de la mise en place du SIG à Bonn, toutes les opérations antérieurement effectuées par l'ONUG, sauf les fonctions de trésorerie, ont été transférées au secrétariat de la Convention. Il faut donc revoir les moyens actuels en ressources humaines dont dispose le programme «Administration et finances», ce qui nécessitera des transformations face à l'accroissement des tâches connexes. De telles transformations exigent les compétences d'au moins un administrateur P-3 chargé des ressources humaines pour assurer une mise en œuvre efficace. Le secrétariat en étant dépourvu, il faudra renégocier avec l'ONUG la répartition des revenus liés au remboursement des frais généraux, comme on l'a vu au paragraphe 59, de façon à pouvoir faire appel aux services d'un fonctionnaire qualifié dans ce domaine.

63. À la suite de l'introduction du SIG au secrétariat de la Convention, les responsabilités liées aux opérations administratives et financières se sont considérablement élargies. Le SIG étant un système très complexe, l'ONUG a recommandé de créer au sein du secrétariat un poste de responsable du service d'assistance aux usagers. Pour s'acquitter de ces tâches avec efficacité et diligence et de façon fiable, le secrétariat doit recruter du personnel ayant les compétences techniques voulues dans les secteurs de la budgétisation, de la comptabilité, de l'informatique, des achats, des ressources humaines et des finances. Il faut donc réorganiser la structure actuelle pour que tous les services d'appui de ce type soient regroupés.

64. Vu que ces fonctions et responsabilités supplémentaires étaient initialement assumées par le Secrétariat de l'ONU, tout surcoût lié à l'introduction du SIG devrait être financé par les revenus provenant du remboursement par l'ONU des frais généraux. Le Secrétaire exécutif engagera donc de nouvelles négociations pour obtenir une plus large part de ces revenus.

### F. Mécanisme mondial

**Tableau 18. Ressources nécessaires pour le Mécanisme mondial**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Dépenses de personnel	2 893,0	2 229,0	2 340,0	4 569,0
Consultants et experts	47,3	75,0	78,0	153,0
Voyages autorisés des fonctionnaires	321,8	325,0	375,0	700,0
Matériel de bureau	174,0	125,0	130,0	255,0
Dépenses de représentation	8,0	5,5	6,0	11,5
Frais généraux de fonctionnement	64,0	111,0	120,5	231,5
Subventions et contributions	0,0	0,0	0,0	0,0
Imprévus	16,6	100,0	103,0	203,0
<b>Montant total des ressources nécessaires</b>	<b>3 524,7</b>	<b>2 970,5</b>	<b>3 152,5</b>	<b>6 123,0</b>

65. Le projet de budget s'élève à 2 918 500 dollars pour 2004 et à 3 105 500 dollars pour 2005. Les tableaux figurant dans le présent document indiquent la répartition de ces sommes entre les catégories budgétaires. En pourcentage, environ 85 % du projet de budget concernent directement les dépenses de personnel, les dépenses directes et les frais de voyage. Les 15 % restants se répartissent entre différents frais de fonctionnement tels que la location de matériel, les fournitures et les services de consultants et d'experts. Les montants inscrits au titre des imprévus sont principalement destinés à couvrir les fluctuations de change et l'inflation. Le budget demandé par le Mécanisme mondial concerne donc presque exclusivement les dépenses de base. Les ressources dont le Mécanisme a besoin pour remplir son mandat proviennent de contributions volontaires.

66. Le Mécanisme mondial a élaboré un «plan d'activités» pour la période 2003-2005 en coopération avec les membres de son Comité de facilitation. Les ressources demandées dans le présent budget au titre des dépenses de base sont fondées, comme il est précisé ci-dessus, sur les objectifs et produits définis dans ce plan. Il est donc prévu que, même si toutes les ressources en question sont mises à sa disposition, le Mécanisme mondial fasse appel à des ressources volontaires supplémentaires pour s'acquitter de son mandat.

67. Le plan d'activités est un document évolutif qui sera révisé chaque année en tenant compte de l'expérience acquise et des nouvelles conditions d'exécution qui peuvent apparaître au fil du temps. Il sert néanmoins d'assise au projet de budget, qui repose également sur l'expérience acquise ces dernières années par le Mécanisme mondial.

68. Conformément aux priorités stratégiques pour 2003-2005, le plan définit un certain nombre d'activités et de résultats à obtenir qui peuvent être rangés en cinq groupes principaux. Pour chacun, les résultats attendus d'ici à 2005 sont récapitulés ci-après.

69. Groupe d'activités 1: *Mobiliser et fournir des ressources catalytiques pour l'élaboration des plans d'action nationaux, sous-régionaux ou régionaux et la mise en place de cadres de partenariat par pays.* Ce domaine d'intervention devrait produire essentiellement les résultats suivants:

- a) Élargissement du groupe de donateurs bilatéraux et multilatéraux contribuant aux ressources catalytiques volontaires du Mécanisme mondial, contributions atteignant 5 à 10 millions de dollars par an;
- b) Aide apportée aux pouvoirs publics dans l'achèvement des programmes d'action nationaux et sous-régionaux et mobilisation d'organisations multilatérales et bilatérales à l'appui des plans d'action dans les négociations par pays. Établissement de 20 à 25 cadres de partenariat par pays dans l'ensemble des régions;
- c) Affectation, par les gouvernements des pays en développement parties, d'un volume suffisant de ressources intérieures à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux;
- d) Approfondissement et élargissement de la collaboration et de la coopération à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action avec des organisations régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Union du Maghreb arabe (UMA).

70. Groupe d'activités 2: *Élargissement de la base de financement aux fins de la mise en œuvre de la Convention.* Ce domaine d'intervention devrait produire essentiellement les résultats suivants:

- a) Augmentation de la part de l'aide publique au développement (APD) bilatérale consacrée à la lutte contre la désertification, qui passerait de 4,4 % à 5,6 % selon les estimations du système FIELD (moteur de recherche d'informations financières sur la dégradation des terres) du Mécanisme mondial;
- b) Maintien de la part de l'APD multilatérale consacrée à la lutte contre la désertification et affectation aux programmes d'action de la Convention de 80 % au moins des ressources du FEM provenant du nouveau guichet relatif à la dégradation des terres;
- c) Mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles grâce aux fonds pour la réduction des émissions de carbone («fonds carbone») (25 millions de dollars par an d'ici à 2005), aux services écologiques, au secteur privé (microfinancement), aux fondations et aux initiatives d'allégement de la dette;
- d) Mise en évidence et exploitation des possibilités de financement découlant de cadres décentralisés de coopération.

71. Groupe d'activités 3: *Appui aux activités d'auto-assistance.* Ce domaine d'intervention devrait produire essentiellement les résultats suivants:



- a) Accroissement du volume des ressources financières destinées aux ONG et aux organisations communautaires à l'appui de la mise en œuvre de la Convention et mise en place d'au moins cinq partenariats financiers avec les donateurs intéressés;
- b) Renforcement de la capacité des pays en développement de mobiliser des ressources;
- c) Mise en route de l'initiative relative aux terres et à l'eau dans toutes les sous-régions d'Afrique, avec l'appui du FEM et par l'intermédiaire des organisations sous-régionales.

72. Groupe d'activités 4: *Activités de sensibilisation et stratégie de communication.*  
Ce domaine d'intervention devrait produire essentiellement les résultats suivants:

- a) Études de cas démontrant le rapport coûts-avantages des investissements dans la mise en œuvre de la Convention et diffusion de la documentation correspondante par le biais de publications et de séminaires faisant intervenir la communauté des donateurs;
- b) Élaboration ou actualisation de supports de communication sur les activités et réalisations du Mécanisme mondial et mise en place d'un système de suivi pour mesurer l'«effet multiplicateur» exercé à la longue par le Mécanisme;
- c) Diffusion d'informations sur les indicateurs biophysiques, socioéconomiques, financiers et techniques de la désertification au moyen du projet d'évaluation de la dégradation des sols dans les terres arides (LADA) et d'autres projets;

73. Groupe d'activités 5: *Collecte, analyse et diffusion d'informations sur les possibilités de financement et les meilleures pratiques correspondantes.* Ce domaine d'intervention devrait produire essentiellement les résultats suivants:

- a) Élargissement du champ d'application du système FIELD de façon à y inclure des renseignements supplémentaires sur les sources de financement, les projets et les programmes pertinents, ainsi que sur les besoins financiers des pays en développement touchés parties aux fins de la mise en œuvre de leurs programmes d'action;
- b) Actualisation des inventaires FIELD grâce à l'utilisation de technologies et de procédures facilitant les échanges de données et publication régulière de ces inventaires sur l'Internet et sur CD-ROM;
- c) Analyse et suivi des informations financières disponibles en vue de déceler les caractéristiques et tendances du financement, d'étayer la concertation et d'appuyer les efforts de mobilisation de ressources du Mécanisme mondial et du secrétariat de la Convention.

74. Le budget de base proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 est estimé à 6 123 000 dollars. Il correspond aux prévisions budgétaires initiales faites par le Fonds international de développement agricole (FIDA) dans son offre d'hébergement du Mécanisme mondial présentée à la première session de la Conférence des Parties (ICCD/COP(1)/5). Ce projet de budget fait apparaître une hausse de 74 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation se décompose comme suit: a) application des normes de progression salariale du FIDA au personnel du Mécanisme actuellement en poste, y compris le coût inscrit au budget des quatre postes d'administrateur approuvés à la cinquième session de la Conférence des Parties

(ICCD/COP(5)/11/Add.1) – 22 %; b) dépenses d'administration à engager pour que le personnel puisse s'acquitter de ses fonctions face à la demande croissante dont les services du Mécanisme mondial font l'objet – 32 %; et c) renfort minimal d'administrateurs pour assurer au Mécanisme mondial une capacité d'intervention suffisante dans le cadre du plan d'activités pour 2003-2005 et des activités connexes – 20 %. L'augmentation proposée des effectifs et du budget permettra en particulier au Mécanisme d'élargir l'assise financière nécessaire à la mise en œuvre de la Convention, notamment en faisant appel à des possibilités nouvelles et additionnelles de financement. Grâce à l'accroissement de la masse budgétaire, le Mécanisme pourra ainsi recruter un directeur de programme et un directeur adjoint de programme qui seront principalement chargés de mobiliser des ressources nouvelles et additionnelles. En outre, le Mécanisme propose également de recruter un directeur adjoint de programme pour l'Afrique afin d'offrir des services appropriés aux pays en développement parties dans le cadre de l'élaboration de programmes d'action nationaux et sous-régionaux et de la mobilisation de ressources essentiellement destinées à ces programmes.

### **G. Dépenses d'appui aux programmes**

#### **1. Frais généraux**

75. Conformément aux règles de gestion financières de l'ONU, les comptes de la Convention sont soumis à un prélèvement au titre de l'appui aux programmes de 13 % sur toutes les dépenses effectuées, sauf dérogation accordée par le Contrôleur de l'ONU. Cette somme est payable à l'ONU pour les services administratifs rendus au secrétariat de la Convention. Une partie en est restituée à ce dernier pour couvrir certains de ses propres frais de fonctionnement au titre du programme «Administration et finances».

76. Sur la base de dépenses d'un montant de 11 034 900 dollars en 2004 et de 11 649 300 dollars en 2005 pour le budget de base, on peut estimer ce prélèvement à 1 434 500 dollars en 2004 et à 1 514 400 dollars en 2005.

#### **2. Réserve de trésorerie**

77. À sa cinquième session, la Conférence des Parties a décidé de maintenir la réserve de trésorerie à un niveau correspondant à 8,3 % du budget de base approuvé, y compris les frais généraux (décision 4/COP.5). À la fin de 2003, la réserve de trésorerie devrait s'élever à 665 200 dollars; des montants supplémentaires de 369 800 dollars en 2004 et de 57 600 dollars en 2005 seront nécessaires pour atteindre les niveaux requis.

### **H. Contribution du gouvernement du pays hôte au budget de base**

78. Conformément à l'offre qu'il a faite, le Gouvernement allemand versera chaque année 511 292 euros au secrétariat, en sus de sa contribution en tant que Partie. Cet apport permettra d'alléger le budget de base d'environ 511 292 dollars durant chaque année de l'exercice biennal.

## VI. IMPRÉVUS

**Tableau 19. Montant estimatif du budget conditionnel pour les services de conférence (au cas où l'Assemblée générale déciderait de ne pas imputer les sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires sur son budget ordinaire)**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Services de conférence	2 264,0	1 600,0	2 332,0	3 932,0
Frais généraux	125,0	82,0	129,0	211,0
<b>Montant total des ressources nécessaires</b>	<b>2 389,0</b>	<b>1 682,0</b>	<b>2 461,0</b>	<b>4 143,0</b>

79. Si l'Assemblée générale décidait de ne pas inscrire les sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires au calendrier des réunions financées par le budget ordinaire de l'ONU, les Parties devraient supporter les coûts supplémentaires liés aux services de conférence.

80. On suppose que la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention se tiendra pendant deux semaines consécutives en 2004. Il faudra donc prévoir des ressources pour assurer le service des séances pendant deux semaines, en tenant compte de la possibilité qu'il y ait une séance à tout moment au cours de cette période (autrement dit 10 séances par semaine ou 20 séances au cours de la période de deux semaines), et pour financer la traduction, la reproduction et la distribution d'une documentation de présession (800 pages), de session (100 pages) et d'après session (50 pages). Le total correspondant est estimé à 1 682 000 dollars.

81. On se fonde également sur l'hypothèse que la septième session de la Conférence des Parties et le Comité de la science et de la technologie se réuniront pendant deux semaines consécutives en 2005. La répartition des réunions entre la Conférence des Parties et le Comité au cours de cette période sera décidée ultérieurement, à la lumière du programme de travail de ces deux organes. Il faudra prévoir des ressources pour assurer le service des séances pendant deux semaines, en tenant compte de la possibilité qu'il y ait deux séances simultanées à tout moment au cours de cette période (c'est-à-dire 20 séances par semaine ou 40 séances au cours de la période de deux semaines), et pour financer la traduction, la reproduction et la distribution d'une documentation de présession (2 000 pages), de session (150 pages) et d'après session (100 pages). Le total correspondant est estimé à 2 461 000 dollars.

82. Au cas où la Conférence des Parties tiendrait sa septième session à Bonn, un montant supplémentaire de 919 600 dollars serait nécessaire pour couvrir les dépenses d'ordre logistique (location d'espaces de conférence, installation des systèmes de communication, engagement de personnel local de conférence, etc.). Les besoins financiers liés à la tenue de la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention sont estimés à 250 000 dollars, comme indiqué au tableau 8.

**Tableau 20. Dépenses de fonctionnement qu'entraînerait la tenue de la septième session de la Conférence des Parties à Bonn**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Dépenses effectives pour la quatrième session 2000	Montant estimatif des dépenses pour la septième session 2005
Dépenses logistiques	617,7	740,0
Imprévus	67,2	74,0
<b>Total partiel</b>	<b>738,9</b>	<b>814,0</b>
Frais généraux	96,1	105,6
<b>Montant total des ressources nécessaires</b>	<b>835,0</b>	<b>919,6</b>

**Tableau 21. Estimation des dépenses du Fonds spécial**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Total 2002-2003	2004	2005 <sup>1</sup>	Total 2004-2005
Frais de voyage des représentants et des participants aux réunions	1 100,0	790,0	1 167,0	1 957,0
Frais généraux	143,0	92,7	152,0	244,7
<b>Montant total des ressources nécessaires</b>	<b>1 243,0</b>	<b>882,7</b>	<b>1 319,0</b>	<b>2 201,7</b>

<sup>1</sup> Ces prévisions concernent uniquement la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la septième session de la Conférence des Parties; au cas où d'autres réunions seraient envisagées pour 2004 et/ou 2005, il faudrait réviser les chiffres en conséquence.

83. Le tableau 21 indique le montant estimatif des ressources dont le Fonds spécial aura besoin au cours de l'exercice biennal. Le détail des prévisions figure dans le document ICCD/COP(6)/2/Add.2

## VII. CONCLUSIONS

84. À l'issue de ses délibérations, la Conférence des Parties pourrait à sa sixième session:

- a) Envisager un budget-programme ayant pour principales caractéristiques:
  - i) Un montant total de 25 037 900 dollars pour l'exercice biennal 2004-2005, correspondant aux programmes énumérés au tableau 2 du présent document (non compris les dépenses pour imprévus);
  - ii) Un tableau d'effectifs comportant 12 postes nouveaux et le reclassement de 5 postes au secrétariat et 6 postes nouveaux pour le Mécanisme mondial, comme indiqué aux tableaux 4 et 5 respectivement;

- b) Estimer qu'il convient d'inscrire provisoirement au budget-programme des crédits pour les activités suivantes: services de conférence et dépenses logistiques connexes des réunions des organes de la Convention au cas où l'Assemblée générale déciderait de ne pas prévoir de ressources pour ces activités dans le budget ordinaire de l'ONU pour l'exercice biennal 2004-2005 et/ou au cas où la réunion aurait lieu à Bonn;
- c) Prendre note des ressources nécessaires pour le Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires et le Fonds spécial pour la participation;
- d) Autoriser le secrétariat à appliquer le barème des quotes-parts que l'Assemblée générale adoptera à sa cinquante-huitième session;
- e) Examiner la question de savoir comment procéder au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas le financement des services de conférence recommandé dans le budget pour 2004-2005 et en informer le secrétariat;
- f) Déterminer s'il convient de revoir les anciens soldes impayés des contributions dues et faire savoir au secrétariat combien de temps ces montants doivent être maintenus sur les comptes avant de les passer par pertes et profits.

-----